Römisch-katholische Landeskirche
des Kantons Bern
Eglise nationale catholique romaine
du canton de Berne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Berne, 24 novembre 2018 / tul

AIDE AU DÉMARRAGE POUR UNE ÉPICERIE CARITAS À BIENNE

L'Eglise nationale catholique romaine se prépare pour de nouvelles structures. Réuni en session d'automne, le Synode a approuvé des postes supplémentaires dans l'administration. L'Eglise nationale soutient la création d'une épicerie Caritas à Bienne et participe à l'aumônerie pour les requérants d'asile dans le centre fédéral de Kappelen-Lyss. Le budget 2019 prévoit un léger déficit.

A Bienne également, les personnes touchées par la pauvreté doivent pouvoir à l'avenir se procurer des denrées alimentaires de qualité à des prix modérés. Le Synode de l'Eglise nationale catholique romaine du canton de Berne a approuvé une enveloppe de 100 000 francs, répartie sur trois années. Il est prévu que l'épicerie ne serve pas seulement à faire des commissions, mais qu'elle soit également un lieu de rencontre et qu'elle soit en lien étroit avec d'autres offres sociales. En parallèle, l'Eglise nationale catholique romaine contribue chaque année CHF 370 000 francs à Caritas Berne dans le cadre d'un contrat de prestations.

Aumônerie pour requérants d'asile et accompagnement d'enfants portant un handicap

A compter de 2019, l'Eglise nationale catholique romaine participera à un service œcuménique d'aumônerie au sein du centre fédéral de Kappelen-Lyss. Elle demande cependant que les besoins effectifs soient réévalués à intervalles réguliers et que l'envergure du service soit ajustée au nombre de requérants logés dans le centre. L'Eglise nationale participe déjà à un service d'aumônerie au sein du centre fédéral de Berne.

Contrairement au passé, de nombreux enfants portant un handicap mental ou physique fréquentent aujourd'hui les classes ordinaires de l'école publique. Ils suivent donc aussi l'enseignement religieux ordinaire dans leurs paroisses respectives. Certains de ces enfants ont besoin d'un accompagnement plus particulier. Dans le cadre d'un projet pilote, le service de l'enseignement religieux spécialisé souhaite mettre en place un accompagnement approprié pour ces enfants, en tenant compte des besoins individuels de chacun. Le Synode a approuvé un poste à 50 % pour une durée de trois ans.

Incidences de la nouvelle loi sur les Eglises nationales

La nouvelle loi sur les Eglises nationales bernoises entrera en vigueur en 2020. Elle prévoit que les agents pastoraux ne soient plus engagés par le Canton, mais directement par chacune des Eglises nationales. Cela implique une charge accrue pour l'Administration, notamment au niveau des finances et de la gestion du personnel. Le Synode a donc approuvé de nouveaux postes, pour un total de 130 %.

La nouvelle Constitution ecclésiastique a été approuvée à l'unanimité par le Synode après la deuxième lecture. Le Synode a également approuvé le nouveau règlement du personnel, et il a débattu du règlement relatif aux votations et aux élections ainsi que du règlement sur la composition territoriale des régions, en y apportant quelques modifications.

De nouveaux visages

A la fin de l'année, Markus Rusch quittera la présidence du Synode (Parlement) de l'Eglise nationale catholique romaine après six ans dans cette fonction. Son successeur dès 2019 sera Michel Conus, de Berne. Les membres du Synode l'ont élu à l'unanimité. Il est membre de l'organe exécutif de la paroisse générale de Berne, et il siège au Synode depuis 2012.

A l'unanimité également, Rudolf Ammann, de Berne, a été élu membre du Conseil synodal (organe exécutif de l'Eglise nationale). Dans son parcours professionnel, il a occupé plusieurs postes à responsabilités dans des administrations. Rudolf Ammann remplace Wolfgang Neugebauer, qui a quitté le Conseil synodal au milieu de l'année en cours.

Le budget pour l'exercice 2019 prévoit un déficit de quelque 75 000 francs, pour un total des charges se montant à environ 5,9 millions de francs. Au cours des années suivantes, la situation financière va fortement changer. Les salaires des agents pastoraux seront désormais versés par l'Eglise nationale, qui recevra des contributions du Canton à cet effet. En raison de ce changement, ainsi que des réformes fédérale et cantonale de l'imposition des entreprises, le plan financier est affecté de nombreuses inconnues. Le Conseil synodal continue cependant de viser à établir des budgets équilibrés.

Pour toute information complémentaire et pour des interviews: Thomas Uhland, responsable de la communication, tél. 031 533 54 55, e-mail: kommunikation@kathbern.ch, www.cathberne.ch/eglise-nationale

L'Eglise nationale, une organisation avec un vaste champ d'activités

L'Eglise nationale catholique romaine du canton de Berne est l'organisation fondée sur le droit ecclésial étatique qui regroupe les quelque 166 500 catholiques résidant dans le canton de Berne (état en 2016). Elle assure le lien entre l'Etat et l'Eglise. Conjointement avec l'Evêché de Bâle, elle assure le fonctionnement de l'Eglise catholique romaine sur le territoire du canton de Berne.

L'Eglise nationale endosse un certain nombre de tâches au sein de l'Eglise catholique romaine. Elle assume ainsi la responsabilité pour la formation de base et continue des catéchistes, de même que pour l'animation de jeunesse et universitaire (Jubla et aki). Elle coordonne en outre la pastorale de fidèles de langue étrangère ainsi que les aumôneries des hôpitaux, des homes et foyers, des prisons et auprès des sourds.

L'Eglise nationale soutient de nombreuses organisations et des projets, notamment Caritas Berne et Jura, la Main Tendue Berne ou la Maison des religions. Ce faisant, elle s'implique activement pour des personnes confrontées à situations de vie difficiles ainsi que pour une bonne entente entre les religions.